

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 402

présenté par  
Mme Rist

-----

**ARTICLE 4**

I. – Supprimer l’alinéa 1.

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 2, supprimer la référence :

« Art. L. 6143-6-1. – ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la référence :

« loi n° du visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification »,

la référence :

« présente loi ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination juridique : il n’y a pas lieu de codifier des expérimentations.